



Relevé de Décisions
Conseil d'Administration du 13 Juin 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – J Kerhoas – H Bacchini – C Peyras - D Borsi – M Cardon – B Chable – JP Churet - C Dayon – G Devaux - M Duclot – P Fourrier – P Hamart – C Le bacquer – JB Mothes Massé – F Peters – D Pillons – S Raphalen – P Roussange – Y Rousse – R Saarbach – E Serve – JL Staub – C Aubert – R Gaudino - P Gouard – E Marliot – J Cathelineau- B Bonneau - H Giraud –M Bouvet – S Lasseaux – JL Paulou

Excusés : D Tincelin – O Bovyn – T Doriry – C Fontaine

Points	Thèmes et Commentaires
1	Approbation du PV du 23/02/2008
Décision 1	Le CA adopte à l'unanimité, moins une abstention le PV du CA du 23 Février 2008
2	Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif Pas de questions
3	Election de Corinne AUBERT au Bureau Exécutif FFVoile
Décision 2	Suite à un vote à bulletins secrets, Madame Corinne Aubert est élue au Bureau Exécutif avec 18 Pour - 3 Abstentions – 1 Contre sur 22 électeurs présents
4	ADMINISTRATION
4-1	4-1 Trésorerie/Finances
4-1-1	<u>Révision du budget FFVoile</u>
Décision 3	Le CA adopte le budget prévisionnel corrigé 2008 (annexe 1) qui s'équilibre en Dépenses/Recettes à 10 696 K€ pour le fonctionnement et 343 K€ en dépenses d'investissement.
4-2	Département Vie Fédérale
4-2-1	<u>Proposition du BE sur la date d'AG 2008 de la FFVoile :</u>
Décision 4	Le CA adopte à l'unanimité la date du 21 Mars 2009 pour l'AG 2008.
4-2-2	<u>Prix des licences 2009</u>
Décision 5	Le CA décide à l'unanimité du prix de la licence 2009, assurance incluse, comme suit Licence Club FFVoile Adulte : 46,80 € Licence Club FFVoile Jeune : 23,40 € Licence Temporaire 1 jour : 9,30 € Licence Temporaire 4 jours : 22,80 € Licence Enseignement : 9,90 € Soit une augmentation de l'inflation constatée (2,94%, arrondie en + ou en -) sur les montants hors assurance
4-2-3	<u>Affiliations des membres associés (associations de classe)</u>
Décision 6	Le CA prononce au titre des membres associés l'affiliation définitive de l'association de Classe : « Association Contender France »
4-3	Commission Formation
4-3-1	<u>Unité de compétence capitalisable (UCC) de sécurisation de contexte à la pratique</u>
Décision 7	- Le Conseil d'Administration de la FFVoile adopte à l'unanimité le principe de la généralisation

	<p>d'une unité de compétences capitalisable (UCC) visant la sécurisation du contexte de la pratique.</p> <p>L'intégration de cette UCC dans les qualifications et les diplômes délivrés par la FFVoile s'effectuera au moyen d'une épreuve pratique de vérification des compétences qui peut inclure un entretien visant à vérifier, outre les compétences et les habiletés observées sur l'eau, la connaissance des dispositions réglementaires et d'usages adéquates.</p> <p>L'intégration de cette UCC dans les qualifications et les diplômes délivrés par la FFVoile s'effectuera avant la fin de l'année 2009 pour les animateurs sportifs et les entraîneurs FFVoile et avant la fin de l'année 2010 pour les nouveaux arbitres.</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions d'aide moniteur, d'aide entraîneur et de jeune arbitre.</p>
4-3-2	<u>Modèle de convention de stage pour AMV en cours de certification</u>
Décision 8	Le CA valide à l'unanimité la convention de stage type (annexe 2) permettant la rémunération des stagiaires en formation AMV incluant la modification de l'article 7.
4-3-3	<u>Bilan pédagogique et financier de formation professionnelle 2007</u>
Décision 9	Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le bilan pédagogique et financier d'activité de dispensateur de formation professionnelle (annexe 3), extrait au titre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2007.
4-3-4	<u>Engagement des aides aux sportifs de haut Niveau CIP et formations pour 2008</u>
Décision 10	Le montant total des aides aux sportif de haut niveau CIP et formation pour 2008 est de 82254€ dont 13500€ par la FFVoile et concernent 14 sportifs et le montant des aides individualisées FFVoile est de 18750€ et concernent 10 sportifs
4-3-5	<u>Evolution des diplômes d'Etat</u>
Décision 11	Le CA adopte la résolution suivante : « Le Conseil d'Administration de la FFVoile réunit le 13 juin 2008, après avoir pris connaissance des propositions ministérielles suite au rapport de Jean BERSCTH et entendu la volonté conjointe de Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, réitère sa décision de voir créer un DE JEPS mention "voile" et un DES JEPS mention "voile" délivrés par le Ministère chargé des sports. Cette décision est motivée par l'attention particulière apportée par la FFVoile à ses besoins en personnels qualifiés à ces niveaux et aux meilleures chances d'intégration accordées aux publics sportifs en difficulté scolaire. »
5	PRATIQUES COMPETITIVES :
5-1	5-1 Département Voile Légère
5-1-1	<u>Définition des quotas de ligues pour la participation aux championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère 2009</u>
Décision 12	Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité les décisions suivantes : Les modalités de sélection des coureurs et attribution des Places pour les Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère en 2009 sont similaires à celles définies pour 2008 avec les évolutions ci-dessous.
Décision 13	Proposition de calcul des quotas pour 2009 : Pour chaque Ligue, le calcul des quotas sera de 90% des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, arrondi à l'entier supérieur, sauf pour la <u>série Minimes Optimist garçon où</u> le calcul des quotas sera de 80% des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, arrondi à l'entier supérieur

5-1-2	<u>Echéancier pour les sélections et invitations aux Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère 2009</u>
Décision 14	Le Conseil d'Administration à l'unanimité entérine l'échéancier (annexe 4) pour 2009
5-1-3	<u>Evolution à partir de 2009 du titre de champion de France minimes Optimist garçons en deux titres : un titre de champion de France de division 1 ou N1 (niveau) et un titre de champion de France de division 2 ou N2 (Niveau 2) optimist garçons</u>
Décision 15	<p>Le CA adopte à l'unanimité moins 2 Abstention l'évolution à partir de 2009 du titre de Champion de France Minimes Optimist Garçons en deux titres : un titre de Champion de France N1 (National 1) et un titre de Champion de France de N2 (National 2) Optimist Garçons sur l'évènement Championnat de France Minimes.</p> <p>Les coureurs seront sélectionnés par chaque Ligue et invités par la FFVoile , ensuite répartis par la Fédération en 2 Niveaux en fonction de leur place au classement national des coureurs de la Classe arrêté à la date de la fin des sélections de l'année N. Pour les coureurs inscrits aux Championnats N1 et N2 et n'apparaissant pas au Classement National de la Classe (invités, DOM TOM....) la Fédération fera la répartition dans les deux Niveaux.</p> <p>Le CA décidera du volume des coureurs dans chacune des Divisions ou Niveaux lors de sa prochaine assemblée au mois de novembre 2008, suite à la présentation des simulations faites sur les sélections et résultats des coureurs Optimist Garçons du Championnats de France Minimes 2008.</p>
5-1-4	<u>Evolution pour 2010 des deux titres de champion de France Minimes Catamaran Tyka Filles et Garçons en deux titres de champion de France Minimes Tyka et Dragoon (temps réel) filles et garçons</u>
Décision 16	<p>Le CA adopte à l'unanimité moins 1 abstention</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution pour 2010 des deux titres de Champions de France Minimes Catamaran Tyka Filles et Garçons en deux titres de Champion de France Minimes Tyka et Dragoon (temps réel) Filles et garçons. • La validation définitive de cette évolution par le CA en juin 2009 suite au bilan du Critérium National Minimes 2009 qui lui sera exposé.
5-1-5	<u>5.1.5 Réflexions sur le surclassement en voile légère</u>
Info	Information sur les examens médicaux et les risques encourus présentés par Paul Roussange
5-1-6	<u>Réflexions sur montant des frais d'inscription pour les championnats de France</u>
Décision 17	<p>Ne pas s'engager sur un nombre important d'année pour fixer le montant des inscriptions compte tenu de l'évolution rapide du coût de l'énergie.</p> <p>Proposition d'augmentation du montant des inscriptions de 2 € par personne pour 2009</p>
5-1-7	<u>5.1.7 Réflexions sur la pérennisation du championnat de France Minimes à l'ENV</u>
Décision 18	Le CA adopte à l'unanimité le souhait de pérennisation d'un ou plusieurs Championnats de France (pas forcément le championnat de France minimes) sur le site de l'Ecole Nationale de Voile
5-2	Epreuves internationales
Décision 19	Le CA valide à l'unanimité les 2 épreuves Internationales 2009

Info	"2009											
	Candidature reçue FFV le	TITRE	SUPPORT	Dates début	Dates fin	LIEU	CONTACT	Avis ligue	Budget	Avis classe	Présentation épreuve	
	16/01/2008	Championnat du monde	Europe	mi juillet	début août	BREST	SR Brest, Christophe Jacquet	oui	oui	oui	oui	
	21/05/2008	Championnat du monde	8m JI	26-sept	02-oct	CANNES	Union du Yachting Cannois	oui	oui	oui	oui	
Décision 20	EN ATTENTE DE COMPLEMENT DE DOSSIER											
	Candidature reçue FFV le	TITRE	SUPPORT	Dates début	Dates fin	LIEU	CONTACT	Avis ligue	Budget	Avis classe	Présentation épreuve	
	05/11/2007	Championnat du monde	RSX Jeune	?	?	Wimereux	CN Wimereux, Didier Sergent	/	/	/	/	
	email 21/11/07	Championnat d'Europe	Melges 24	22-août	28-août	Hyères	COYCH	/	/	oui (internationale)	/	
	Info M Bouvet	Championnat du monde	Mumm 30	?	?	Méditerranée						
	03/03/2008	Championnat d'Europe	29er	?	?	Quiberon ou La Rochelle ou Brest	Guérolé Château (classe)	/	/	oui	/	
	13/03/2008	Championnat d'Europe et du monde	Fireball	15-août	28-août	La Rochelle	SRR	/	/	oui	/	
Décision 21	Le CA valide à l'unanimité les 2 épreuves Internationales 2010											
	"2010											
	Candidature reçue FFV le	AVIS BE	ACCORD CA	TITRE	SUPPORT	Dates début	Dates fin	LIEU / ORGANISATEUR	CONTACT	Avis ligue	Budget	Avis classe
	email 08/01/08			Championnat d'Europe	laser 4.7	11-juil	17-juil	CV Hourtin Medoc	Philippe Penilleux : philippe.penilleux@free.fr	oui	oui	oui
	21/05/2008			Championnat d'Europe	8m JI	03-avr	09-avr	Union du Yachting Cannois		oui	oui	oui (int)
	Le CA décide à l'unanimité de mandater le BE du 1 ^{er} Juillet 2008 pour attribuer le Championnat d'Europe 2009 des Melges 24 à Hyères.											
5-3	<u>Information et démonstration du classement national des coureurs Edition 0</u>											
Info	Info et présentation au CA											
6	HAUT NIVEAU VOILE LEGERE											
6-1	<u>Information sur les sélections JO 2008</u>											
Info												
6-2	<u>Réforme des filières d'accès au Haut Niveau : principes d'organisation</u>											
Infos	Présentation par le DTN des principes d'organisation des filières d'accès au Haut Niveau pour la prochaine olympiade et tournant autour de 3 collectifs (Equipe de France, France-Espoirs, bleuets) chacun dirigé par un directeur											
	Le CA prend acte et se félicite du plan mis en place par la Ligue de Guadeloupe en collaboration avec le Conseil Régional avec un volet actant un budget pour la Ligue et un pour l'accueil des Equipes de France.											
	Le CA prend acte et se félicite du fait que le Conseil Général de Vendée a décidé de mettre en place avec la FFVoile à Saint Gilles Croix de Vie, un centre d'entraînement de course au large (Figaro et 6,50) de Haut Niveau. La conception est confiée à la FFVoile, le dossier de conception devant être remis au Conseil Général avant la fin de l'année.											
7	ENSEIGNEMENT ET LOISIR											
	Département Développement											
7-1	<u>Règlement des labels actualisé</u>											
Décision 22	Le CA adopte à l'unanimité le règlement des Labels délivrés par la FFVoile (annexe 5).											
7-2	<u>Point d'étape des actions du Département</u>											
Info	a) Suite à l'intervention de la FFVoile, le Ministère de l'Education Nationale a décidé de faire figurer les activités nautiques dans le groupe des pratiques physiques permettant d'adapter ses											

	déplacements à tous types d'environnement.
Info	b) Présentation du livret de certification de niveau et document d'édition individualisé pour les régions (tirage en 180 000 ex)
Info	c) Présentation des Kit et packs cofinancés ainsi que le guide d'Eco gestion des centres nautiques et le guide du formateur.
8	COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE
8-1	<u>Accès simplifiés aux règles de course à la voile</u>
Décision 23	<p>Le CA adopte à l'unanimité l'option 1 : application restreinte</p> <p>Le document des RIR est considéré comme un support pédagogique et d'accès facilité aux règles, regroupant et illustrant les règles principales de priorité. Il est largement diffusé en tant que tel, mais il ne constitue pas un code de substitution aux RCV. Les RCV continuent d'être les règles applicables et référentes en cas de litige.</p> <p>Afin de faciliter l'animation sportive, la forme d'arbitrage est allégée pour un niveau d'épreuves à déterminer (5 c, 5b) avec un personne habilitée (de préférence mais pas forcément arbitre qualifié) à régler les litiges en expliquant les règles applicables.</p> <p>.Les RIR peuvent constituer à titre expérimental un code de substitution aux RCV pour un public bien identifié, des épreuves déterminées, et un encadrement connu (exemple des critères départementaux). Pour ce faire, la CCA constitue un groupe de travail constitué de personnes fonctionnant déjà dans ce cadre ; l'objectif étant d'harmoniser la manière d'utiliser ces règles et de codifier le système d'arbitrage/conseil</p>
8-2	<u>Code de l'arbitre</u>
Décision 24	Le CA adopte à l'unanimité le code de l'Arbitre (annexe 6)
8-3	<u>Prescription des règles de course à la voile</u>
Décision 25	Le CA de la FFVoile donne à l'unanimité délégation au BE pour approuver les prescriptions fédérales des règles de Course à la Voile
9	COMMISSION MEDICALE
9-1	<u>Modification règlement médical – ajout annexe 2 : Règles de fonctionnement de la Commission Médicale de la FFVoile et annexe 3 : conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables devant respecter les RSO de type 0,1 et 2</u>
Décision 26	Le CA adopte à l'unanimité l'annexes 2 et 3 du règlement médical (incluant les modifications faites en séance) (annexes 7a et 7b), et donne pouvoir au BE pour apporter les précisions nécessaires
10	COMMISSION COURSES OCEANIQUES
10-1	<u>Habilitation des centres de stage de survie « ISAF APPROVED »</u>
Décision 27	Le CA décide à l'unanimité moins 5 abstentions d'accorder au Centre appelé «Lycée d'Enseignement Maritime de La Rochelle» l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des « ISAF OSR » et à délivrer les certificats aux personnes ayant suivi avec succès le stage.
11	Questions diverses
11-1	<u>Date du prochain CA proposé par le BE</u>
Décision 28	Sur proposition du BE, le CA approuve la date du prochain CA le 28 Novembre 2008